

Beaucouzé, le

07 AOÛT 2026

A l'attention de Mesdames et Messieurs les maires, présidents d'intercommunalité, employeurs publics et privés de sapeurs-pompiers volontaires

Le département de Maine-et-Loire connaît, comme de nombreux territoires français, une intensification des risques liés aux conditions météorologiques exceptionnelles : épisodes de chaleur durable, sécheresse, inondations, soutenus et augmentation du risque d'incendies d'espaces naturels et de forêts.

Dans ce contexte, le Service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire (SDIS 49) est confronté à une activité opérationnelle particulièrement soutenue, tant dans le domaine du secours aux personnes que dans celui de la lutte contre les incendies, dont la fréquence et la durée d'engagement des moyens de secours augmentent significativement.

Le Service départemental d'incendie et de secours doit maintenir en permanence un haut niveau de disponibilité opérationnelle pour faire face à cette activité intense.

Cette capacité repose sur l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires aux côtés de leurs collègues professionnels, composante indissociable de notre réponse opérationnelle, constituant le modèle français de sécurité civile fondé sur la complémentarité entre sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Les prochains jours et semaines pourraient nécessiter une mobilisation toujours plus importante et rapide des moyens de secours.

Nous appelons solennellement l'ensemble des employeurs publics et privés du département à considérer la libération des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) comme une contribution directe à la protection de la population de Maine-et-Loire. Dans une période actuelle de risque élevé sur le plan national, la disponibilité de chaque sapeur-pompier volontaire peut être déterminante pour permettre une intervention rapide, contenir un départ de feu et éviter des conséquences humaines, économiques et environnementales majeures.

Cet effort de solidarité constitue un levier déterminant de la résilience de notre territoire.

Le SDIS 49 se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches de conventionnement et vous délivrer, sur simple demande, toute attestation justifiant la participation de votre collaborateur à une intervention ou à un engagement opérationnel rendu nécessaire par le contexte actuel.

Le SDIS 49 entretient avec les collectivités et les entreprises de Maine-et-Loire un partenariat indispensable au bon fonctionnement du volontariat. Votre engagement à faciliter la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires participe directement à la continuité du service public de secours et à la sécurité de l'ensemble de la population.

Nous vous remercions sincèrement pour votre compréhension, votre confiance et votre contribution à cette mission d'intérêt général.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

La Présidente du Conseil d'administration,


Madame Florence DABIN

Le Préfet de Maine-et-Loire,


Monsieur François PESNEAU